

Sommaire :

- [5G] Soutenez l'Initiative Européenne STOP 5G
- [5G] Malgré une communication fumeuse, l'ANSES recommande toujours la prudence sur la téléphonie mobile
- [Santé environnementale] Le CISE écrit aux candidats et fait 22 propositions pour vivre en bonne santé sur une planète saine
- [Santé environnementale] Appel de Grenoble pour la création d'un GIEC de la Santé environnementale le 19 mars
- [Attention Ecrans] 2èmes Assises de l'attention le 19 mars
- [Action] des pétitions à signer

La campagne électorale est en cours et si quelques candidats font des propositions sur les sujets qui nous concernent très directement, le débat médiatique les ignore magistralement.

Pourtant, de nombreuses initiatives citoyennes pour mettre ces sujets à l'agenda sont en cours, notamment avec nos partenaires du Collectif Inter-Associations pour la Santé Environnementale ou du Collectif Attention – Tous attentifs à la surexposition aux écrans.

Seul un mouvement citoyen fort peut permettre de les faire émerger.

Nous vous invitons à les soutenir, en signant et relayant l'[Initiative Européenne Stop 5G](#), ouverte à compter du 1^{er} mars pour 1 an ainsi que la pétition « [Nous voulons vivre en bonne santé sur une planète saine](#) » qui recueille déjà 10 000 signatures. Nous vous incitons à faire connaître les informations qui s'y rattache autour de vous : connaissances personnelles, associations auxquelles vous adhérez, médecin traitant, médias et élus locaux, futurs candidats aux élections législatives...

A noter dans vos agendas : l'Assemblée générale de PRIARTEM se tiendra cette année encore en visioconférence le **samedi 12 mars 2022**. Réservée aux adhérents, nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à renouveler votre cotisation pour 2022 ou à nous rejoindre si vous n'étiez pas adhérent. Merci d'avance pour votre soutien : [ici](#).

Pour adhérer ou renouveler votre cotisation, rendez-vous [ici](#).

La Lettre n°40-41 spéciale 20 ans de PRIARTEM est parue en décembre 2021. Adressée aux adhérents, voir son sommaire : [ici](#)

Retrouvez les précédentes *Lettres* de PRIARTEM [ici](#)

Les précédentes newsletters sont consultables [ici](#)

Dossier 5G sur le site de PRIARTEM : [ici](#)

Dossier Linky sur le site de PRIARTEM : [ici](#)



PRIARTEM - Boite 64
206 quai de Valmy
75010 PARIS

Nous contacter : <http://contact.priartem.fr/>
www.priartem.fr

[5G] Soutenez l'Initiative Européenne STOP 5G

A compter du 1^{er} mars, vous pourrez signer cette Initiative qui vise à obliger la commission européenne et au Parlement européen à se positionner

Les rayonnements sans fil ne sont ni sûrs ni sains : Des centaines d'études scientifiques prouvent que les rayonnements causent des dommages à la vie bien en dessous de leurs valeurs limites actuelles et qu'avec la 5G cela augmentera de manière significative. En outre, nous assisterons à une forte augmentation de la consommation d'énergie, à l'épuisement des minéraux rares et à une grave atteinte à notre vie privée.

Notre objectif est de rester connectés MAIS PROTÉGÉS : Nous demandons à l'UE d'adopter une réglementation qui protège notre santé, la nature, l'environnement et notre vie privée, 23 propositions sont ainsi détaillées.



Signez et faites signer :

<https://signstop5g.eu/fr#sign>



[5G] Malgré une communication fumeuse, l'ANSES recommande toujours la prudence sur la téléphonie mobile

agir
POUR
L'ENVIRONNEMENT



Communiqué de presse daté du 17 février 2022

Deux ans après le déploiement de la 5G, l'ANSES confirme, dans un [nouvel avis](#), le manque de données sur les nouvelles fréquences et sa difficulté à évaluer les risques de cette nouvelle technologie.

Après avoir réalisé une consultation publique sur son précédent avis d'avril 2021, l'ANSES comptabilise cinq études seulement sur la bande de fréquences 3,5GHz et est dans l'incapacité de conclure sur l'existence ou non de risques pour la bande de 26GHz.

Face à ce constat, l'Agence sanitaire n'a d'autre choix que de se baser sur ses expertises précédentes et de rappeler que l'intégralité de ses recommandations est toujours d'actualité.

Pour Sophie Pelletier, présidente de PRIARTEM : « L'ANSES confirme ainsi les suspicions de risque concernant le cancer, la fertilité et l'électrohypersensibilité et le fait que ces ondes artificielles perturbent l'activité électrique de notre cerveau. Elle réaffirme la vulnérabilité plus grande des enfants et le fait que les valeurs limite d'exposition ne les protègent pas bien ».

Pour Stephen Kerckhove, délégué général d'[Agir pour l'Environnement](#) : « Le gouvernement a déployé la 5G il y a deux ans, sans attendre l'avis de son agence sanitaire. Il prend la responsabilité d'exposer la population à de nouvelles fréquences non étudiées, et à des niveaux au moins 20 % supérieurs. Son crédo, on déploie et advienne que pourra... Il n'est pas acceptable d'être traités comme des cobayes ».

Pour PRIARTEM et Agir pour l'Environnement, le manque d'anticipation et l'instrumentalisation politique de l'ANSES a permis au gouvernement d'imposer la 5G, en l'absence complète de certitudes scientifiques. Comme de mauvaises coutumes, le principe de précaution a été purement et simplement sacrifié sur l'autel d'une innovation technologique que personne ou presque ne souhaite*.

* A la date du 14 janvier 2022, selon l'ARCEP, à peine 1,6 millions d'utilisateurs ont choisi la 5G (contre 67,2 millions pour la 4G)

Retrouvez l'interview de la présidente de PRIARTEM sur [France culture](#) (à 5'30) et la [dépêche AFP](#)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE, 18 FÉVRIER 2022

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATES & CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE FRANÇAISE DE 2022

Une quarantaine d'associations, collectifs et syndicats rassemblés dans le Collectif Inter-associatif pour la Santé Environnementale (CISE) interpellent les candidates et candidats à l'élection présidentielle sur le lien entre la dégradation de l'environnement et l'épidémie de maladies chroniques, et leur soumettent 22 propositions pour faire de la santé environnementale un pilier du système de santé.

La crise sanitaire du COVID-19 a jeté une lumière crue sur les tensions qui traversent notre système de santé. Ces difficultés structurelles ont des causes multiples. Certaines sont intrinsèques à l'organisation du soin et au manque de moyens mais d'autres sont plus profondes, en lien avec l'état de santé de la population qui se dégrade depuis ces dernières décennies.

L'OMS Europe, dès 2006, puis l'assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU), en 2011 et 2018, qualifiaient le développement des maladies chroniques d'« épidémie », dont la crise sanitaire est un puissant révélateur. En effet, les victimes du COVID sont prioritairement les personnes atteintes de maladies chroniques et 15 % des décès dus au coronavirus sont indirectement liés à la pollution de l'air.

Si le Sars-CoV-2 était apparu en l'an 2000, le nombre de décès aurait été bien moindre car le nombre de personnes souffrant de maladies telles que le diabète, l'obésité ou de maladies cardiovasculaires a été multiplié par deux au cours des 20 dernières années.

En France, les rapports Charges et produits de la CNAM reflètent l'ampleur du phénomène : en 2018, 21 millions de personnes souffraient d'une ou plusieurs maladies chroniques avec une projection à 23 millions pour 2023 pour le seul régime général, soit le tiers de la population française.

L'origine environnementale de cette épidémie est aujourd'hui scientifiquement établie. Selon l'OMS Europe, en 2017, les facteurs environnementaux qui pourraient être évités ou éliminés provoquent 1,4 million de décès par an, soit au moins 15 % des décès. À titre de comparaison, la pandémie a provoqué 2 millions de décès en Europe entre début 2020 et aujourd'hui.

En plus du coût humain, des milliards d'euros sont mobilisés dans le curatif sans qu'on s'attaque réellement aux causes de cette situation : malbouffe, contamination de l'eau, de l'air, des sols, de l'alimentation par des toxiques de synthèse ou des métaux, exposition au bruit, aux ondes, aux nanos...

L'ONU a repris les objectifs du millénaire pour le développement durable, à savoir la diminution de la mortalité prématurée liée aux maladies chroniques de 30 % et l'arrêt de la progression de l'obésité et du diabète d'ici 2030 et le Pacte Vert pour l'Europe a fixé l'objectif de « zéro pollution en 2050 ». Or, la situation ne cesse de s'aggraver.

La trajectoire actuelle n'est soutenable ni sur le plan humain, ni sur le plan économique. Convaincu qu'il faut faire de la santé environnementale un pilier du système de santé, le CISE interpelle les candidats sur leurs propositions pour garantir à la population française une politique de la bonne santé, et pas uniquement du soin.

Nous ne pouvons plus nous contenter d'être soignés, nous voulons d'abord et surtout conserver notre bonne santé.

FAIRE DE LA **SANTÉ**
ENVIRONNEMENTALE
UN PILIER DU **SYSTÈME DE SANTÉ**
FRANÇAIS



[HTTPS://AGIR.GREENVOICE.FR/P/BONNE-SANTE](https://agir.greenvoice.fr/p/bonne-sante)

LES 22 PROPOSITIONS DU CISE POUR 2022

Le Collectif Inter-associatif pour la Santé Environnementale (CISE) propose 22 mesures visant à provoquer le « big bang » des institutions nécessaire à la mise en place d'une véritable politique de santé environnementale, pour réduire l'exposition des populations, porter une attention particulière aux 1000 et 100 jours de l'enfant, former, sensibiliser et informer sur les enjeux de santé environnementale.



1° Le « big bang » des Institutions

- 1. Créer un ministère d'Etat dédié à la santé environnementale**, en charge de la prévention des maladies, de l'alimentation, de la consommation et de la recherche en santé-environnement.
- 2. Créer des Agences Régionales de Santé Publique, Environnementale et du Travail** dotées de moyens et de nouvelles prérogatives pour les collectivités locales, en charge du pilotage et de la régulation en santé environnementale, en lien avec les collectivités territoriales, les associations, les ONG et institutions sanitaires.
- 3. Mettre en œuvre une révision des normes et du système des évaluations et homologation des substances et produits chimiques** en s'attaquant aux carences (non prise en compte de toutes les études scientifiques, non-évaluation des effets cocktails et toxicité chronique, faiblesses de certains tests, etc.) ; élargir le champ des évaluations avant mise sur le marché aux nouvelles technologies (ondes, nanos...).
- 4. Refonder l'Initiative Française pour la Recherche en Environnement Santé (IFRES)**, dont la structure actuelle est trop éclatée et dénuée de moyens propres pour être efficiente en Institut de Recherche et de Veille en Santé Environnementale.
- 5. Transformer l'Assurance Maladie en véritable Assurance Santé**, bras armé de la politique de prévention.
- 6. Permettre un accès à tous à une alimentation saine** (notamment par la création d'une sécurité sociale alimentaire).

2° Réduire l'exposition du vivant aux facteurs de risques environnementaux (malbouffe, ondes, bruit, temps d'écran, nanos, polluants particuliers...)

- 7. Mettre en place une réelle stratégie de sortie des pesticides basée sur le changement des systèmes de production.** Pour cela, réviser en profondeur Ecophyto 2+ en le rendant contraignant au travers d'objectifs chiffrés calendés et de sanctions ou incitations financières.
- 8. Appliquer le principe de précaution en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques** en introduisant le principe "Aussi bas que raisonnablement possible - ALARA" et en fixant une valeur cible maximale à 0,6V/m, conformément à la résolution n°1815 du Parlement du Conseil de l'Europe ; appliquer un moratoire sur les nouvelles antennes 5G tant que l'évaluation des risques n'est pas réellement opérée.
- 9. Systématiser les investigations de terrain en santé environnementale dans les lieux de regroupements de cas tels que les cancers pédiatriques ou les malformations congénitales, etc.** en tenant compte des avancées de la recherche en santé environnementale et en sciences participatives. En retour, faire progresser la recherche en santé environnementale à partir de ces investigations de terrain et de leur compilation.
- 10. Introduire un bilan santé environnementale dans l'audit énergétique des immeubles bâtis** avec prise en compte de la dépollution des immeubles bâtis soumis à des opérations de rénovation énergétique, de la qualité de l'air intérieur et ouverture d'une ligne budgétaire pour le financement de l'éradication des polluants particuliers comme le plomb, l'amiante, les phtalates, etc.

3° Les 1000 et 100 jours

- 11. Soutenir les travaux de recherche sur la période des 1000 et 100 jours** (travaux sur le microbiote selon le type d'allaitement, le mode d'accouchement, la prise ou non d'antibiotiques, etc...) et leur divulgation auprès des professionnels et du grand public.
- 12. Instaurer une consultation pré-conceptionnelle avec une nomenclature spécifique tenant compte des travaux de la DOHaD** et des études réalisées en santé environnementale.
- 13. Archiver un prélèvement du cordon ombilical lors de chaque naissance** afin d'établir une cohorte de nouveau-nés destinée aux études/recherches en santé environnementale.
- 14. Réintroduire de manière urgente le phosphate de calcium comme adjuvant des vaccins à virus inactivé**, et rendre ceux-ci disponibles dans les plus brefs délais.

4° Formation & Sensibilisation à la Santé Environnementale

- 15. Rendre obligatoire l'enseignement de la santé environnementale** dans la formation (initiale et continue) de tous les professionnels de santé, de périnatalité et de l'environnement.
- 16. Aménager des lieux de consultations accessibles aux personnes victimes d'hypersensibilité chimique et/ou électromagnétique.**
- 17. Orienter la place et le rôle de la médecine en santé scolaire vers la promotion des enjeux de dépistage, de prévention, et d'information en santé environnementale**, en lien avec les PMI.
- 18. Instaurer une éducation à la santé environnementale dans tous les établissements d'enseignement.**
- 19. Orienter les Centres techniques professionnels vers la santé environnementale.**
- 20. Sensibiliser et former les élus à la santé environnementale.**

5° L'information en Santé Environnementale

- 21. Créer un registre des cancers, des malformations, etc., dans chaque département de France, ainsi que dans chaque territoire sujet à de fortes contraintes environnementales**, avec un système d'alerte, de cartographie et d'accès public à l'ensemble de ces données et les doter de moyens pérennes
- 22. Rendre obligatoire l'affichage alimentaire environnemental "planète Score"** ainsi qu'un pictogramme sur les emballages alimentaires et sur les objets du quotidien susceptibles de contenir des CMR et/ou des perturbateurs endocriniens (dans l'attente de leur élimination), de contenir des nanos, d'émettre des radiofréquences ou de générer du temps d'écran.

[Santé environnementale] Appel de Grenoble pour la création d'un GIEC de la Santé environnementale le 19 mars

Le Réseau Environnement Santé et la Ville de Grenoble, Capitale Verte européenne 2022, organisent une rencontre internationale entre scientifiques, ONG et responsables politiques le Samedi 19 mars 2022, visant à lancer un appel à la création d'un « GIEC » de la Santé environnementale : « L'APPEL DE GRENOBLE »

L'événement (des prises de paroles, des tables rondes et des vidéos) sera diffusé sur le web, notamment sur le site de la Ville de Grenoble. PRIARTEM adressera un message vidéo à cette occasion. Informations à suivre sur le site du [RES](#) et de [PRIARTEM](#).

[Attention Ecrans] 2èmes Assises de l'attention le 19 mars

A l'initiative du [collectif Attention – Tous attentifs à la surexposition aux écrans](#), auquel participent PRIARTEM et Agir pour l'Environnement, se tiendront les 2èmes assises de l'attention à la Bellevilloise Paris 20°, un événement 100 % déconnecté.

Au programme : Comment protéger les jeunes face aux réseaux sociaux? Le numérique: allié ou ennemi de la transition écologique? Quelles politiques pour une planète menacée par le numérique?

Inscription obligatoire : [Assises 2022 – Collectif Attention](#)

Retrouvez le détail des propositions du Collectif [ici](#)

- Pour une véritable politique publique de prévention des risques liés à la surexposition aux écrans
- Pour un message de prévention à la hauteur des risques : le « 5-10-15 » et le « 4 pas »
- Pour des livres et des cahiers à la place des écrans à l'école



[Action] des pétitions à signer



[Initiative Européenne Stop 5G : https://signstop5g.eu/fr/#sign](https://signstop5g.eu/fr/#sign)

[NON à la reconstruction de la cathédrale Notre-Dame de Paris avec du PLOMB :](https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-reconstruction-de-la-cath%C3%A9drale-notre-dame-de-paris-avec-du-plomb)

<https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-reconstruction-de-la-cath%C3%A9drale-notre-dame-de-paris-avec-du-plomb>



[Nous voulons vivre en bonne santé sur une planète saine :](https://agir.greenvoice.fr/p/bonne-sante)

<https://agir.greenvoice.fr/p/bonne-sante>

Page suivante : visuel à photocopier pour diffusion, affichage chez votre médecin (avec son accord, informez-le avec notre dossier [22 Propositions du CISE](#)), vos commerçants, associations locales...

Bonne Santé, Bonne Année

[illegible]

..... à l'initiative du Collectif interassociatif pour la santé environnementale (CISE)